



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

TROUSSE DU PRODUCTEUR

Mars 2023

Table des matières

Qui sommes-nous ?.....	3
Notre mission	3
Notre marque de commerce : Pommes Qualité Québec.....	3
Nos engagements envers les producteurs pomicoles	3
Liens vers nos sites Web	4
Nos services	4
Aspect législatif	5
Plan conjoint, règlements et conventions	5
Contributions	6
Déclaration de production (à compléter)	7
Agent autorisé	7
Comment devenir agent autorisé?.....	7
Promotion	8
Objectif prioritaire	8
Comportement à influencer.....	8
Moyens de communication	8
Classification des pommes – pommes fraîches.....	8
Prix de la pomme.....	8
Comité de prix pour la pomme destinée à la consommation.....	9
Comité de prix de la pomme de transformation.....	9
Catégorie de pommes au Canada.....	9
Produits faisant l’objet d’une certification	9
Vergers ouverts à l’autocueillette	10
Promotion sur le site Internet autocueillette	10
Entente avec les producteurs de cidre du Québec	10
Aspect production	11
Production fruitière intégrée	11
Partenaires et références.....	11

Qui sommes-nous ?

Notre mission

Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres et plus particulièrement, l'administration du Plan conjoint des producteurs et productrices de pommes du Québec.

Notre marque de commerce : Pommes Qualité Québec

Les pommes produites au Québec destinées au marché d'alimentation sont mises en marché sous l'appellation Pomme Qualité Québec, qui est une marque de commerce appartenant aux PPQ. C'est une catégorie qui est [plus exigeante que la Catégorie de fantaisie](#). La surveillance de la marque est assurée par la firme Gestion Qualiterra. Les techniciens inspecteurs visitent tous les postes qui emballent des pommes du Québec entre septembre et juillet de chaque année. La fréquence d'inspection est variable d'un poste à l'autre et les visites sont inattendues.

Nos engagements envers les producteurs pomicoles

Les producteurs de pommes du Québec (PPQ) s'engagent à représenter une association professionnelle de plus de 453 producteurs de pommes du Québec répartis sur le territoire de la province. Pour se faire, les PPQ :

- S'occupent de la gestion et de l'administration du [Plan conjoint](#) (voir dans la catégorie *Aspect législatif*).
- Mettent en place la mise en marché collective (voir dans la catégorie *Aspect législatif*).
- Promeuvent la mise en place de la [production fruitière intégrée \(PFI\)](#), un concept qui vise la protection des pommiers (voir dans la catégorie *Aspect législatif*).
- Promeuvent les pommes du Québec auprès des consommateurs en mettant en valeur les Pommes Qualité Québec ainsi que les variétés de pommes produites au Québec
- Commanditent des pommes du Québec lors d'évènements.
- Mettent sur pied un programme d'inspection afin que les consommateurs puissent se procurer des pommes répondant aux critères de qualité fixés conjointement avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ) dans le cadre de la Convention de mise en marché ([annexe A](#)).
- Ont pour mandat d'établir des comités responsables de la fixation des prix des minimums payés aux producteurs.
- Ont pour mandat de revendiquer de meilleures politiques et programmes pour les producteurs pomicoles.
- Ont pour mandat d'améliorer la qualité des pommes offertes aux consommateurs et de favoriser l'adoption de pratiques et d'alternatives respectueuses de l'environnement grâce à l'appui à la recherche et aux services conseils offerts aux producteurs.
- Cherchent à développer des façons de réduire les coûts de production.

Liens vers nos sites Web

- Visitez notre [site destiné aux consommateurs](#). De plus, c'est sur ce site que se trouve un répertoire de tous les producteurs de pommes au Québec afin d'en faciliter la recherche.
- Suivez [la page Facebook](#) ainsi que [la page Instagram](#) de Pommes Qualité Québec.
- Visitez notre [site destiné aux producteurs de pommes](#). Vous y trouverez une foule d'informations, telles que :
 - [Une section d'outils et documents](#) pour les producteurs;
 - [Tous les derniers rapports annuels](#) qui sont publiés;
 - [Tous les derniers communiqués](#) qui sont publiés;
 - [Tous les derniers bulletins aux pomiculteurs](#) qui sont publiés;
 - [Des informations sur les marchés](#) (données d'entreposage, historique des prix, etc.);
 - Tous nos [projets de recherche en cours](#);
 - [Les critères de qualité](#) de Pommes Qualité Québec versus Canada de fantaisie.

Nos services

Les Producteurs de pommes du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles. Cela permet de s'unir à la voix officielle des producteurs agricoles du Québec pour faire valoir ses intérêts et obtenir un appui important dans le but de trouver des solutions adaptées au secteur pomicole.

Les principaux services offerts aux producteurs pomicoles sont les suivants :

- Fixation des prix minimums payés aux producteurs par des comités composés de représentants de la fédération et des emballeurs et/ou des acheteurs concernés
- Service de plaintes offert aux producteurs relativement à l'application des conventions et au respect des dates de mise en marché
- Programme d'inspection de la qualité des pommes nommées Pommes Qualité Québec
- Promotion, publicité et commandites
- Programme de paiement anticipé volet printanier et automnal : programme fédéral de garantie de prêt sans intérêts pouvant atteindre 350 000 \$ par producteur
- Informations aux producteurs grâce au Bulletin aux pomiculteurs, au Bulletin express et au site Internet
- Promotion de l'autocueillette et des vergers ouverts au public sur le site Internet www.lapommeduquebec.ca
- Partenaire dans la recherche pour le développement de l'industrie pomicole québécoise
- Promotion de la Production fruitière intégrée auprès des consommateurs
- Coordinations des actions liés à la [Planification stratégique](#)
- Volumes mensuels en entreposage au Québec et au Canada

Aspect législatif

Plan conjoint, règlements et conventions

Un plan conjoint est un outil collectif de mise en marché, adopté par un secteur de production en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Les producteurs de pommes du Québec ont adopté, en 1978, le [Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec](#). Les Producteurs de pommes du Québec ont été reconnus comme l'organisme responsable d'administrer le Plan conjoint.

Deux conventions de mise en marché permettent aux Producteurs de pommes du Québec de négocier avec les intervenants du milieu : l'une avec l'[Association des emballeurs de pommes du Québec \(APEQ\)](#) et l'autre avec les [acheteurs de pommes à l'état frais](#).

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des [règlements sur la mise en marché des pommes du Québec](#) :

- [Le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec](#);
- [Le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec](#);
- [Le Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec](#);
- [Le Règlement sur la conservation et l'accès aux documents des Producteurs de pommes du Québec](#);
- [Le Règlement sur le regroupement des producteurs de pommes en catégories](#).

En résumé :

- Les pommes produites au Québec sont mises en marché sous la coordination, la surveillance et la direction des Producteurs de pommes conformément au règlement.
- Le producteur ne peut vendre ses pommes, directement ou par l'intermédiaire d'un regroupement régional, qu'à un agent autorisé par Les Producteurs de pommes ou directement à un consommateur.
- Chaque producteur a le libre choix de l'agent autorisé auquel il confie ses pommes.
- Les PPQ regroupent dans l'une ou l'autre des catégories suivantes les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec afin de les consulter sur des sujets les concernant :
 - 1. Producteurs-emballeurs
 - 2. Producteurs qui livrent en vrac à des agents autorisés
 - 3. Producteurs qui vendent directement aux consommateurs (autocueillette et kiosque à la ferme)

Contributions

Pour payer les dépenses faites pour l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, la promotion, la recherche et le développement ainsi que la mise en marché, tout producteur doit verser aux Producteurs de pommes une contribution qui varie selon le secteur de marché. Il doit payer une contribution d'au moins 300 \$ par année.

Règlements sur les contributions des producteurs de pommes du Québec

Contributions	
2022 à ...	
Pomme - marché frais	
Administration	0,16 \$/minot
Promotion, recherche et développement	0,25 \$/minot
Mise en marché	0,25 \$/minot
TOTAL	0,66 \$/minot
Pomme - transformation	
Administration	0,16 \$/minot
Promotion, recherche et développement	0,04 \$/minot
TOTAL	0,20 \$/minot
Pomme - vente directe	
Administration	0,12 \$/minot
Pomme transformée à la ferme	
Administration	0,16 \$/minot
Promotion, recherche et développement	0,04 \$/minot
TOTAL	0,20 \$/minot
Contribution minimale	
	300 \$

Déclaration de production (à compléter)

QUANTITÉ DE MINOTS PRODUITS :	TOTAL Minots	VENTE AUX AGENTS AUTORISÉS Minots	VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS Minots	POMMES TRANSFORMÉES À LA FERME- Minots	
				CIDRE	AUTRES
Pommes hâtives destinées à l'état frais					
Pommes hâtives destinées à la transformation		1	2	3	4
Pommes tardives destinées à l'état frais					
Pommes tardives destinées à la transformation					

1. Toute vente de pommes faite à un emballer ou à un acheteur (transformateur, courtier, grossiste, regroupement régional, détaillant etc.). Cela correspond aux pommes inscrites sur votre relevé du plan conjoint 2019.

2. Toute vente de pommes faite directement aux consommateurs (autocueillette, kiosque à la ferme, etc.).

3. Toute pomme transformée par le producteur pour la fabrication de cidre.

4. Toute pomme transformée par le producteur en d'autres produits en vue de leur mise en marché (notamment, vinaigre, tartes, compotes, etc.).

Agent autorisé

Un agent autorisé est un emballer ou un acheteur autorisé par les Producteurs de pommes. Une liste des agents autorisés est publiée à chaque début de saison de commercialisation sur le site Internet des PPQ.

Comment devenir agent autorisé?

Les PPQ envoient une formule de demande d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation à tous les acheteurs intéressés à être l'un de leurs agents autorisés, au plus tard le 15 juin de chaque année. Tout acheteur intéressé retourne sa demande d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation dûment complétée aux PPQ, et ce, au plus tard le 1^{er} juillet suivant; il doit joindre à sa demande un chèque au montant prévu à l'article de l'une des deux conventions. La demande est analysée par le comité d'accréditation selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- Paiement des frais de traitement de la demande
- Respect de la Convention
- Examen des remises des contributions en date de la demande
- Au minimum une copie d'une facture d'un détaillant ou d'un grossiste auquel il vend des pommes et autres produits transformés

Tout acheteur doit respecter la loi et les règlements des Producteurs de pommes du Québec ainsi que la Convention.

f) Les autorisations accordées par les PPQ sont annuelles et peuvent être renouvelées.

Promotion

Campagne publicitaire intégrée

Objectif prioritaire

Inciter les Québécois à choisir les pommes identifiées Pommes Qualité Québec plutôt que les pommes importées

Comportement à influencer

- Que les acheteurs de pommes québécois choisissent toujours des Pommes Qualité Québec;
- Que les acheteurs de pommes québécois achètent plus de pommes;
- Que les québécois qui n'achètent pas ou peu de pommes (re)commencent à en consommer.

Moyens de communication

- Placements de produit à la télévision
- Campagne numérique sur le Web et sur les médias sociaux
- Promotion sur lieux de vente

Autres initiatives

- Mise à jour du site Web <https://lapommeduquebec.ca/>
- Engagements et partenariats
 - Mouvement J'aime les fruits et légumes
 - Club des petits déjeuners
 - Commandites d'événements liés à l'enfance, à l'éducation et au sport
 - Journée portes ouvertes sur les fermes du Québec (UPA)
- Formation et représentation auprès de la clientèle Hôtels, restaurants et institutions (HRI)

Classification des pommes – pommes fraîches

L'emballeur doit effectuer la classification et la vente des pommes à l'état frais selon les critères de classification et de qualité établis par le comité de gestion pour les pommes respectant les critères de qualité « Pommes Qualité Québec » et « Pompouce », destinées aux Centres de la petite enfance et garderies, ([annexe A](#)) et pour les pommes de catégorie Canada Commerciales, par variété ([annexe A3](#)).

Prix de la pomme

La fixation des prix minimums de la pomme destinée à la consommation à l'état frais ou à la transformation est établie par deux comités respectifs.

Comité de prix pour la pomme destinée à la consommation

Ce comité est constitué de 4 représentants respectifs des PPQ et de l'AEQ ainsi que d'un acheteur de pommes à l'état frais comme observateur. Le comité de fixation de prix à l'état frais établit également le calendrier des dates de mise en marché de la pomme du Québec. Celui-ci est publié en début de saison de commercialisation et est l'une des références de la mise en marché pour les producteurs, les emballeurs ainsi que pour les détaillants. Il est transmis aux différents partenaires et également publié sur le site Internet des PPQ et dans les communiqués.

Comité de prix de la pomme de transformation

Ce comité est composé de 4 représentants des PPQ, 1 de l'AEQ et 3 en provenance de la transformation.

Les prix sont publiés dans les [communiqués transmis aux groupes concernés](#).

Catégorie de pommes au Canada

Au Canada, les normes de classification des pommes sont regroupées en différentes catégories. Elles ont chacune leurs exigences dépendamment de leurs qualités :

- Canada Extra de fantaisie
- Canada de fantaisie
- Canada Commerciales
- Canada grêlées
- Canada Commerciales à cuisson
- Canada n° 1 à peler
- Canada n° 2 à peler

Ces normes de classification sont administrées par le [Règlement sur la salubrité des aliments](#) au Canada par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Produits faisant l'objet d'une certification

Les pommes ou les produits de la pomme peuvent recevoir une certification marquant certaines qualités qui vont les distinguer dans leur mise en marché. Par exemple :

- La certification CanadaGAP
- La certification biologique des pommes ou des produits transformés de la pomme
- L'appellation réservée Cidres de glace du Québec (indication géographique protégée)

Le Programme CanadaGAP est un programme de salubrité des aliments conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs et des entrepositaires de fruits et de légumes. Il vise à aider la mise en œuvre des procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'exploitations de produits frais. Les guides sont fondés sur une analyse des risques rigoureuse selon les sept principes HACCP (Analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques), reconnu à l'échelle internationale. [Voir le site de CanadaGAP](#).

Vergers ouverts à l'autocueillette

Le producteur peut opter pour une mise en marché directe au consommateurs en offrant l'autocueillette des fruits et la vente de produits transformés. Les PPQ offrent également de faire la promotion de ce type de mise en marché via le site [Internet dédié aux consommateurs](#).

Promotion sur le site Internet autocueillette

Le site autocueillette permet d'indiquer des informations concernant le verger, comme :

- Ses coordonnées
- Son emplacement géographique (point de localisation sur notre carte Google)
- Ses réseaux sociaux
- Ses variétés de pommes
- La façon de se procurer ses produits
- Ses services
- Sa description (avec images facultatives)
- Son environnement ?

Afin de demeurer inscrit sur le site Internet des PPQ et profiter de sa promotion, chaque producteur doit :

- Faire sa déclaration de production
- Déclarer ses ventes directes aux consommateurs
- Payer sa facture de ventes directes

Cidre

La production de cidre est assurée par une centaine d'entreprises au Québec et est en croissance. Elle est soutenue par une association de producteurs ([voir le site des Producteurs de cidre du Québec](#)).

Il faut notamment s'informer sur les permis nécessaires selon son mode de production et ses objectifs de commercialisation (production artisanale de boissons alcooliques ou fabrication de cidre), ainsi que sur les lois et règlements qui encadrent la production et la vente des cidres.

Entente avec les producteurs de cidre du Québec

Les PPQ ont décidé de supporter financièrement le développement des Producteurs de cidre du Québec (PCQ). En reconnaissant que cette association possède l'expertise pour poursuivre son travail de développement de créneau du marché, les PPQ s'assurent que la valeur ajoutée du produit revienne aux cidriculteurs. Les PPQ remettent 85 % des contributions en provenance des cidriculteurs aux PCQ. En somme, cette entente a pour but de supporter les actions suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan stratégique de développement des producteurs de cidre du Québec
- Positionner les pommes du Québec et, plus particulièrement, les cidres et développer les marchés

- Développer et maintenir l'image de qualité de la pomme du Québec et, plus particulièrement, des cidres
- Développer les relations avec les PPQ

Aspect production

Production fruitière intégrée

La production fruitière intégrée (PFI) est un concept qui vise la protection des pommiers en considérant toutes les étapes de production, de l'implantation du verger jusqu'à la récolte. La PFI a fait son apparition en Europe en 1991. Au Canada, sa popularité augmente depuis la mise sur pied, en 2001, d'un programme national et d'initiatives propres à chaque province productrice de pommes. Au Québec, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et Les Producteurs de pommes du Québec sont responsables de l'implantation de la PFI. Ils sont d'ailleurs soutenus par les conseillers des secteurs public et privé.

Pourquoi pratiquer la PFI ?

- Pour offrir un produit de qualité, qui répond aux exigences des consommateurs
- Pour rencontrer les normes environnementales édictées par les différentes instances
- Pour travailler dans un milieu sécuritaire
- Pour favoriser la pérennité de l'entreprise

La plateforme PFI du Réseau-pommier héberge le Guide de référence en production fruitière intégrée, mais aussi, les messages des conseillers, les prévisions météorologiques, les prévisions d'infections et d'infestations, les avertissements phytosanitaires et d'autres informations produites par les membres du Réseau-pommier.

Le site de la plateforme : <https://reseaupommier.irda.qc.ca/>

Le guide de production fruitière intégrée : <https://reseaupommier.irda.qc.ca/?p=10051>

Partenaires et références

Commenté [pd1]: Ajouter ce titre?

Réseau-Pommier

Liste des membres du réseau de recherche et d'expertise pomicole en production fruitière intégrée (Réseau-pommier) <https://www.agrireseau.net/reseaupommier/nous-joindre?a=1>

Club conseil (agronomes)

Le site des Clubs conseils en agroenvironnement par région: https://vialepole.com/trouver-un-conseiller/?vptc_filter_region=&vptc_filter_servicetype=32

Guides et formations sur la pomiculture ou la cidriculture (CRAAQ)

<https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/arbres-fruitiers/t/77>

Formations

Site de l'ITA : [https://ita-](https://ita-formationcontinue.omnivox.ca/CNCR/Main.ovx?&C=ITC&E=P&L=FRA&Ref=20180410102107)

[formationcontinue.omnivox.ca/CNCR/Main.ovx?&C=ITC&E=P&L=FRA&Ref=20180410102107](https://ita-formationcontinue.omnivox.ca/CNCR/Main.ovx?&C=ITC&E=P&L=FRA&Ref=20180410102107)

Formation en pomiculture du CRAAQ : <https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/formation-en-pomiculture/p/OWFPOM0101>

Site de la formation continue de l'UPA : <http://uplus.upa.qc.ca/>

Études de coûts de production

<http://www.cecpa.qc.ca/?rub=2&typeProduction=11&typeRapport=1&datePublication=>

Santé et sécurité au travail

<https://www.agrireseau.net/blogue/99110/protegez-vos-cultures-protegez-votre-sante-%E2%80%93-formation>

<https://www.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre>



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Coordonnées :

555, Boul. Roland-Therrien, Bureau 365

Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0540 poste 8254

Site Internet des PPQ : <https://producteursdepommesduquebec.ca/>

Rapports annuels des PPQ : <https://producteursdepommesduquebec.ca/federation/rapports-annuels/>

Planification stratégique : <https://producteursdepommesduquebec.ca/a-propos-de-la-filiere-pomicole/>



Un outil utile pour l'autocueillette et les marchés de proximité



Pour la récolte 2021, il y a eu plus de **833 000 pages vues** et **485 000 visiteurs** du site lapommequebec.ca. La section autocueillette a généré de son côté plus de **93 000** pages vues, et ce, malgré la situation pandémique. Les PPQ continuent de travailler avec des spécialistes afin d'améliorer la navigation et maintenir la qualité du site.



Le site Internet est compatible avec les tablettes et téléphones cellulaires. L'outil de recherche permet de trouver les vergers selon les régions, les variétés disponibles, les services offerts et la certification biologique, si applicable. Il est aussi possible d'effectuer une recherche pour trouver une entreprise offrant l'autocueillette, la vente au kiosque, les achats en ligne ainsi que les cidres.

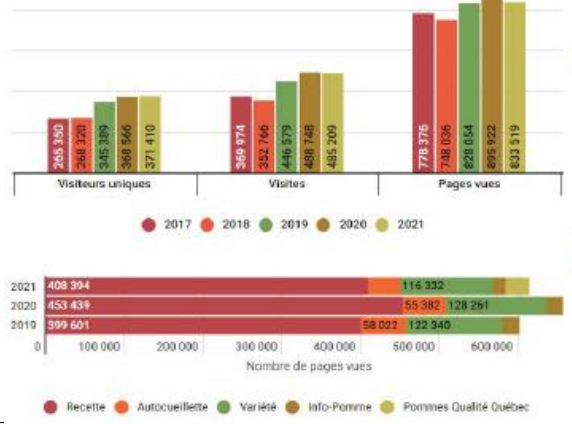
Nombre de pages vues

Sans frais pour les membres
Ce service est offert pour tous les producteurs membres des PPQ qui ont rempli leur déclaration de production et indiqué des ventes de pommes directement aux consommateurs.

Recettes
De nouvelles recettes à base de pommes du Québec sont créées annuellement pour le plaisir des amoureux de la pomme. Nous vous invitons à diriger les consommateurs sur le site. Il y en a pour tous les goûts!

Vous aimeriez connaître les statistiques pour votre fiche producteur? Communiquez avec nous.

Pour toutes questions, contactez-nous par téléphone au 450 679-0540, poste 8575 ou par courriel à l'adresse pommesqualitequebec@upa.qc.ca.



Source: Google analytics. Les données sont comptabilisées du 1^{er} septembre au 31 août.





LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Notre mission

L'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de nos membres et plus particulièrement, l'administration du Plan conjoint des producteurs et productrices de pommes du Québec.

SERVICES OFFERTS



Mise en marché ordonnée, respect du Plan conjoint et du programme Pommes Qualité Québec



Informations sur les marchés frais et de transformation au Canada et à l'international



Promotion, partenariats et commandites



Sécurité du revenu et assurance récolte



Soutien aux producteurs et productrices et Programme des paiements anticipés (PPA)



Lobbyisme, représentation et participation aux comités/événements



Environnement, recherche et PFI



Concertation entre les maillons de l'industrie via la Table filière pomicole

Notre vision d'avenir

- Valorisation de la relève et de son expertise
- Amélioration de la concertation entre les différents maillons de l'industrie
- Accélération de la modernisation des vergers
- Augmentation des parts de marché des pommes du Québec
- Pérennité économique et environnementale des entreprises
- Maintien du rôle proactif de la recherche et du développement
- Offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure

producteursdepommesduquebec.ca